



CONCOURS D'AGENT TERRITORIAL SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES PRINCIPAL DE 2EME CLASSE (EXTERNE ET TROISIEME CONCOURS) SESSION 2017

Le concours d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe a été organisé par le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine pour les collectivités et établissements publics des Côtes d'Armor, du Finistère, d'Ille et Vilaine et du Morbihan.

I - Concours d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe

A - Calendrier

Période d'inscription	2 mai au 1 ^{er} juin 2017
Période de retrait des dossiers	2 au 24 mai 2017
Date limite de dépôt des dossiers	1 ^{er} juin 2017
Epreuves écrites d'admissibilité	18 octobre 2017
Réunion de jury d'admissibilité	7 décembre 2017
Epreuves orales d'admission	6, 7, 8 et 9 février 2018
Réunion de jury d'admission	9 février 2018



B - Inscriptions

2 475 candidats se sont préinscrits à ce concours entre le 2 mai et le 24 mai 2017 et 1 996 candidats ont retourné leur dossier d'inscription dans les délais impartis.

3 candidats ont souhaité retirer un dossier d'inscription au-delà du 24 mai 2017, soit après la date limite de retrait des dossiers, le cachet de la poste faisant foi. Leur demande a été rejetée.

7 candidats ont envoyé leur dossier d'inscription après la date limite de dépôt des dossiers fixée au 1^{er} juin 2017, le cachet de la poste faisant foi. Leur candidature a été rejetée.

24 candidats du concours externe et 7 candidats du 3^{ème} concours n'ont pas été admis à concourir, faute de remplir les conditions d'accès requises.

Ainsi, 1 965 candidats ont été admis à concourir, selon la répartition suivante :

Concours externe	Troisième concours
1 913	52

Parmi ces 1 965 candidats, 23 candidats ont été admis à concourir sous réserve de présenter la (ou les) pièce(s) manquante(s) à leur dossier, au plus tard le jour des épreuves. Seul 1 candidat a régularisé sa situation le jour de l'épreuve soit le 18 octobre 2017. Les autres candidats ne se sont pas présentés à l'épreuve écrite.

C - Postes ouverts

Le nombre total de postes ouverts s'élève à 70, répartis de la manière suivante :

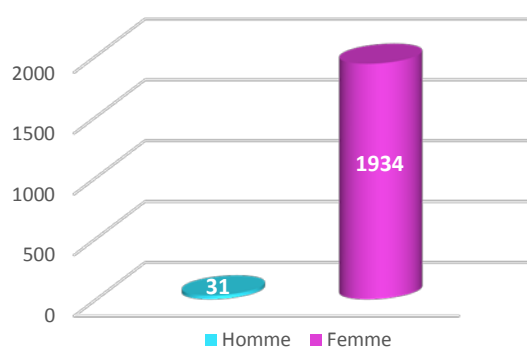
Concours externe	Troisième concours
63	7

II - Candidats

A - Origine géographique

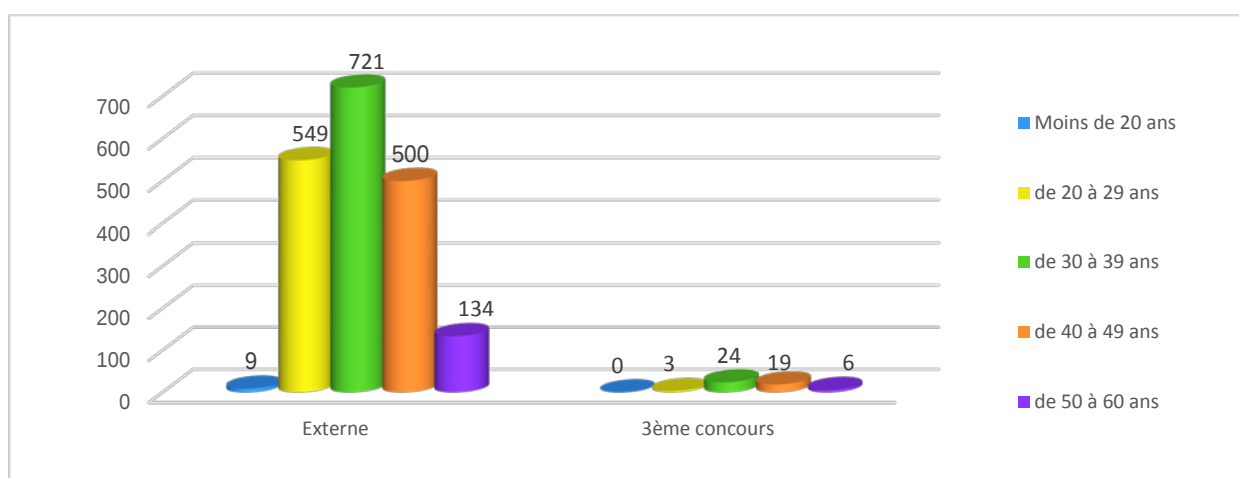
DEPARTEMENT D'ORIGINE	NOMBRE D'ADMIS A CONCOURIR (y compris les sous réserve)	
	Effectifs	Total
Côtes d'Armor	388	1 853 soit 94,30 % des convoqués domiciliés en Bretagne
Finistère	419	
Ille et Vilaine	736	
Morbihan	310	
Hors Bretagne	112	112 soit 5,70 % des convoqués domiciliés Hors Bretagne

B - Répartition hommes-femmes



Sur les 1 965 candidats admis à concourir, on dénombre 31 hommes (1,58 %) et 1 934 femmes (98,42 %).

C - Tranches d'âge



L'âge moyen est de 36 ans.

III – Epreuves écrites d'admissibilité

A - Déroulement

Les épreuves écrites se sont déroulées le 18 octobre 2017 au Parc des expositions de Rennes/Saint Jacques pour le concours externe et au Centre de Gestion d'Ille et Vilaine pour le 3^{ème} concours et les 17 candidats bénéficiant d'un aménagement d'épreuve accordé dans le cadre de leur reconnaissance de travailleur handicapé.

Sur les 1 965 candidats convoqués, **1 506 étaient présents**, soit un taux d'absentéisme de 23.35 %. Pour information, en 2015, 2 360 candidats avaient été convoqués et 1 933 étaient présents (1 884 au concours externe et 49 au 3^{ème} concours), soit un taux d'absentéisme de 18.09 %.

	Concours Externe (20 questions à choix multiples)		Troisième concours (3 à 5 questions)	
	Convoqués	Présents	Convoqués	Présents
Effectifs	1 913	1 466	52	40
Taux d'absentéisme	23,36 %		23,07 %	

B - Nature des épreuves et analyse des résultats

La note de cadrage des épreuves écrites sont en ligne sur le site internet du CDG 35, www.cdg35.fr, rubrique « Passer un concours ».

Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20.

Conformément à la réglementation, chaque copie, rendue anonyme par le candidat, a fait l'objet d'une double correction.

L'article 18 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013, modifié, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale stipule que « toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité ou d'admission entraîne l'élimination du candidat ».

1 – Epreuve de questionnaire à choix multiple (QCM) du concours externe

Le libellé réglementaire de cette épreuve est le suivant : « Réponse à vingt questions à choix multiple portant sur des situations concrètes habituellement rencontrées par les membres du cadre d'emplois dans l'exercice de leurs fonctions ».

Durée : 45 minutes - coefficient : 1.

Résultats de cette épreuve :

Nb de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes éliminatoires
1 466	6.90	15.75	0.00	363

1 242 candidats ont obtenu une note inférieure à 10 / 20, soit près de 84.72 % des candidats présents.

363 candidats ont obtenu une note éliminatoire à cette épreuve.

Observations générales des correcteurs :

Le sujet est pertinent nécessitant de vraies connaissances théoriques et comportant quelques questions sélectives. Le questionnaire envisage bien la diversité des situations auxquelles peuvent être confrontées les ATSEM.

Le niveau des candidats pour cette épreuve est plutôt bas, mais beaucoup de candidats sont tombés dans le piège des questions dites « pénalisantes ».

Les correcteurs recommandent aux candidats de bien lire les consignes, les questions et les réponses proposées avant de commencer à répondre. Il faut également savoir prendre de la hauteur par rapport à ses pratiques quotidiennes.

La réussite à cette épreuve ne peut se faire sans une bonne préparation préalable (connaissances des sigles, des différentes missions pouvant être confiées à un ATSEM...).

2 – Série de trois à cinq questions du troisième concours

Le libellé règlementaire de cette épreuve est le suivant : « Série de trois à cinq questions à réponse courte posées à partir d'un dossier succinct remis aux candidats portant sur les problèmes susceptibles d'être rencontrés par un agent territorial spécialisé des écoles maternelles dans l'exercice de ses fonctions ».

Durée : 2 heures - coefficient : 1.

Pour cette session 2017, le sujet était composé de 4 questions, à partir d'un dossier de 13 pages :

- question 1 (6 points) : les missions fondamentales des ATSEM,
- question 2 (6 points) : les différents rôles des ATSEM sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire,
- question 3 (4 points) : la transition de l'enfant entre le milieu familial et l'école (l'arrivée du matin),
- question 4 (4 points) : la collation du matin.

Résultats de cette épreuve :

Nb de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes éliminatoires
40	11.21	17.00	4.00	1

Un candidat a obtenu une note éliminatoire à cette épreuve.

Observations générales des correcteurs :

Niveau des candidats satisfaisant.

Les candidats ont globalement su répondre aux différentes questions posées en s'appuyant sur les éléments contenus dans le dossier et en utilisant leurs connaissances personnelles.

C - Rupture d'anonymat et signe distinctif

Avant de fixer les seuils d'admissibilité, le jury prend connaissance des ruptures éventuelles d'anonymat de copies de candidats n'ayant pas respecté les règles pourtant inscrites sur le règlement général des concours, sur les sujets, sur les consignes écrites et rappelées plusieurs fois oralement.

Ainsi, huit copies ont été soumises aux membres du jury et le jury a prononcé l'annulation de 4 d'entre elles qui contrevenaient clairement aux consignes données aux candidats en matière de respect d'anonymat.

Le jury attire l'attention des candidats sur la nécessité de respecter scrupuleusement les consignes du règlement général des concours, consultable en ligne sur le site du CDG 35, rappelées tant oralement au début de chaque épreuve que par écrit sur les consignes distribuées le jour des épreuves et sur les sujets eux-mêmes.

D - Candidats admissibles

Après avoir examiné les résultats des épreuves écrites, le jury a décidé de retenir les seuils d'admissibilité suivants :

	Externe		Troisième concours	
Nombre de postes	63		7	
Nombre de présents	1 466		40	
Meilleure note sur 20	15.75		17,00	
Nb de candidats ayant une note > ou = à 10/20	224		29	
Décision du jury	Seuil	Nb d'admissibles	Seuil	Nb d'admissibles
	10.00	223	11.00	25

Soit 248 candidats admissibles

IV - Epreuves orales d'admission

A - Déroulement

Les épreuves orales d'admission se sont déroulées au siège du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine à Thorigné-Fouillard, les 6, 7, 8 et 9 février 2018.

Sur les 248 candidats convoqués, 243 étaient présents, soit un taux d'absentéisme de 2,01 %.

L'article 18 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013, modifié, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale stipule que « toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité ou d'admission entraîne l'élimination du candidat ».

B - Résultats des épreuves orales

Concours externe :

Le libellé réglementaire de l'épreuve orale est le suivant : « *Entretien permettant d'apprécier l'aptitude du candidat et sa motivation à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois ainsi que ses connaissances de l'environnement professionnel dans lequel il sera appelé à exercer ses fonctions* ».

Durée : 15 minutes - coefficient 2

Les résultats de cette épreuve orale sont les suivants :

Nb de candidats interrogés	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes éliminatoires
219	12.14	20.00	3.00	2

Troisième concours :

Le libellé réglementaire de l'épreuve orale est le suivant : « *Entretien débutant par une présentation par le candidat de son expérience professionnelle et des compétences qu'il a acquises à cette occasion, sur la base d'un document retraçant son parcours professionnel. Ce document, établi conformément au modèle fixé par arrêté du ministre chargé des collectivités territoriales, est fourni par le candidat au moment de son inscription et remis au jury préalablement à cette épreuve.*

Cet entretien se poursuit par une conversation visant à apprécier, le cas échéant sous forme de mise en situation professionnelle, la capacité du candidat à analyser son environnement professionnel et à résoudre les problèmes les plus fréquemment rencontrés par un ATSEM ».

Durée : 20 mn dont 5 minutes au plus d'exposé – coefficient 2

Les résultats de cette épreuve orale sont les suivants :

Nb de candidats interrogés	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes éliminatoires
24	12.55	20.00	6.50	0

Observations du jury sur les épreuves orales d'admission :

D'une manière générale, les candidats appréhendent bien les missions confiées aux ATSEM, mais ils doivent approfondir leurs connaissances sur l'environnement territorial (statut du fonctionnaire, rôle et missions des collectivités territoriales et de l'Etat en matière éducative...).

Pour les candidats déjà en poste, ils doivent apprendre à se détacher de leur environnement de travail actuel pour bien comprendre les questions du jury et répondre aux mises en situation professionnelles.

Les candidats motivés, dynamiques, curieux et investis ont fait la différence.

C - Candidats admis

Après avoir examiné l'ensemble des résultats des épreuves d'admissibilité et d'admission, le jury a pu constater que plusieurs candidats du concours externe étaient ex aequo et n'a pas souhaité départager arbitrairement ces candidats. Ainsi, à l'unanimité des membres présents, le jury fixe les seuils d'admission comme suit :

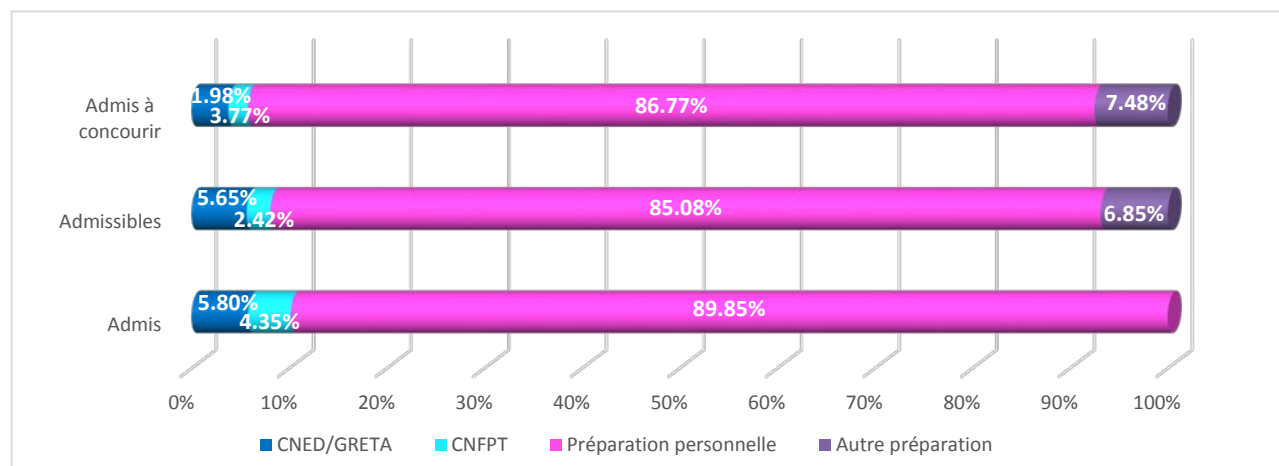
	Externe		Troisième concours	
Nombre de postes	63		7	
Nombre de présents	219		24	
Meilleure moyenne sur 20	17.75		17.83	
Nb de candidats ayant une moyenne > ou = à 10/20	155		18	
Décision du jury	Seuil	Nb d'admis	Seuil	Nb d'admis
	13.75	62	15.67	7

Soit 69 candidats admis pour 70 postes

D - Préparation aux épreuves et niveau de diplôme des candidats admis

En ce qui concerne la préparation à ce concours, parmi les 69 candidats admis :

- 62 ont déclaré avoir effectué une préparation personnelle : 89.85 %,
- 3 ont déclaré avoir suivi une formation de préparation avec le CNFPT : 4.35 %,
- 4 ont déclaré avoir suivi une formation de préparation avec un autre organisme (CNED, GRETA,...) : 5.80 %,



Le niveau des diplômes détenus par les 69 candidats admis est le suivant :

- 2 détiennent un diplôme de niveau I (bac + 5), soit 2.90 %,
- 7 détiennent un diplôme de niveau II (bac + 3 à bac + 4), soit 10.14 %,
- 6 détiennent un diplôme de niveau III (bac + 2), soit 8.70 %,
- 18 détiennent un diplôme de niveau IV (bac), soit 26.08 %,
- 28 détiennent un diplôme de niveau V (CAP, BEP), soit 40.58%,
- 6 candidats ont bénéficié d’une dérogation aux conditions de diplôme pour avoir élevé au moins 3 enfants soit 8.70 %,
- 2 candidats ont obtenu une décision favorable de la commission d’équivalence du CNFPT, soit 2.90 %.

V - Analyse et conclusion

Le jury félicite les 69 lauréats de cette session 2017 du concours d’agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe. Il encourage les prochains candidats à se préparer sérieusement aux épreuves écrites et orales, en se basant notamment sur les notes de cadrage accessibles sur le site internet du centre de gestion organisateur.

Le jury souligne que la réussite à ce concours dépend principalement de l’investissement donné dans la préparation aux épreuves.

En ce qui concerne l’épreuve orale, la présentation du candidat est primordiale : les candidats doivent apprendre à structurer leur exposé : annonce de plan, faire le lien entre leurs missions et les compétences acquises, savoir définir leur projet professionnel.

Les membres du jury encouragent les futurs candidats à ce concours à prendre connaissance des notes de cadrage et des rapports du président du jury des sessions passées (disponibles sur le site internet du centre de gestion). Ces documents devraient permettre aux candidats de connaître le niveau d’exigence des jurys et le déroulement des épreuves.

Le jury tient à remercier personnellement toute l'équipe concours du centre de gestion pour la bonne organisation de ces épreuves, ainsi que l'ensemble des membres du jury, correcteurs et examinateurs pour leur professionnalisme, leur disponibilité et leur implication dans une sélection, parfois difficile, des meilleurs candidats.

Fait à Thorigné-Fouillard, le 1^{er} septembre 2018

Le Président du jury
Louis LE COZ
Adjoint au maire de Redon (35)